ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 44473

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les propositions du commissaire en charge de la diversité et de l'égalité des chances en faveur de l'insertion dans le monde du travail des personnes handicapées, trop souvent exclues de l'emploi et durement frappées par la crise. Le commissaire propose l'instauration d'un mécanisme plus incitatif, la prise en charge partielle par l'État des heures de tutorat et de formation. Il lui demande si le Gouvernement entend concrétiser ces légitimes propositions dans un souci et une exigence d'intégration et de dignité des personnes handicapées.

Texte de la réponse

Aux termes du décret du 19 décembre 2008 confiant une mission à un commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, celui-ci est « chargé auprès du Premier ministre, d'une mission d'animation et de promotion en ce domaine ». À ce stade, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville n'a pas été rendu destinataire des propositions dont l'honorable parlementaire se fait l'écho.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44473
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville
Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2506
Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3672